



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 27 mars 2024

Nombre de Conseillers :
en exercice 29
présents 20
représentés 09

Séance du **27 mars 2024**
L'an deux mille vingt-quatre
et le vingt-sept mars
à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique le 27 mars 2024 à la Passerelle. La présidence était assurée par madame le Maire, Nathalie SORIN

Etaient présents : M BANCEL Jean-Louis, M CANTE Lucas, M CAPRINI Gérard, Mme CIBIEL Agnès, M. DESSEIGNET Robert, Mme DIMINO Martine, M. FORT Frédéric, M. FRACHISSE Yann, Mme GOUDARD Alexandra, M GRIMONET Philippe, M. MAGNOLI Thierry, Mme MEDINA Julie, Mme MONNIER Lise, Mme PAPOT Nicole, M. PARISOT Christian, M. POLNY Eric, M. PONSONNAILLE Christian, Mme ROGEL Magali, Mme SORIN Nathalie, M. TOULAT François

Etaient excusés (représentés par) : Mme BABIC Virginie (M. ROGEL), Mme BURKHARDT Mélodie (G. CAPRINI), M. CHARNAY Claude (F. FORT), Mme CHAVEROT Virginie (E. POLNY), M. CHAVOT Hervé (P. GRIMONET), Mme HACQUART Sylvie (N. PAPOT), Mme LE-HUU Delphine (F. TOULAT), Mme NOGUES-BRUNET Hélène (A. GOUDARD), M. SURLOPPE Richard (R. DESSEIGNET)

Madame Alexandra GOUDARD est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Date de convocation : 14 mars 2024

Nicole PAPOT indique, avant l'appel des conseillers, que sans la liste d'opposition le quorum ne sera pas atteint.

1. Affectation provisoire du résultat 2023

L'adjoint aux finances rappelle les projets 2024, à savoir :

- Conformément au plan de mandat présenté en octobre 2021, réalisation des projets :
 - Fin de la rénovation énergétique du Centre d'Animation
 - Lancement de la réalisation de l'extension et de la rénovation du gymnase Jacques-Cœur
 - Travaux d'aménagement du terrain de football (traitement fuites d'eau)
 - Poursuite de la sécurisation des déplacements et des voiries
 - Végétalisation des cours d'école
 - Création d'un parcours ludique intergénérationnel au centre-bourg
 - Mise en place d'un système associatif d'entraide
- Avec pour objectif de :
 - Maintenir le niveau des services offerts dans un contexte d'accroissement de la population et de stabilité des recettes de fonctionnement
 - Rester attentif à l'équilibre financier de la commune dans un contexte de forte inflation avec une vigilance particulière sur les dépenses d'entretien et d'énergie

Concernant l'affectation provisoire 2023, il est constaté un excédent de fonctionnement en hausse par rapport à 2022 avec + 178 K€. En fonctionnement, il est constaté des dépenses pour 5 255

K€ et des recettes pour 6 322 K€, soit un résultat 2023 de 1 067 K€. A cela s'ajoute un excédent reporté de 1 025 K€. Le résultat provisoire de fonctionnement pour l'année 2023 est de 2 092 K€.

Pour l'investissement, les dépenses se montent à 1 984 K€ et les recettes à 1 317 K€, ce qui fait un résultat négatif de 667 K€ pour 2023. A cela s'ajoute l'excédent 2022 d'un montant de 1 929 K€, soit un résultat provisoire de fonctionnement pour 2023 de 1 262 K€.

L'excédent global de clôture se monte à 3 354 K€.

Un comparatif entre le budget et le résultat provisoire est réalisé :
En fonctionnement :

✓ Des dépenses réelles 2023 inférieures au budget (-834 k€) et des recettes supérieures (551 k€)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Compte et Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Différence
TOTAL 011_Charges à caractère général	1 029 734	1 756 054	1 238 860	- 517 194
TOTAL 012_Charges du personnel	2 149 868	2 568 930	2 398 550	- 170 380
TOTAL 014_Atténuations de produits (SRU FPIC)	188 644	191 000	142 816	- 48 184
TOTAL 65_Autres charges de gestions courante	866 238	904 820	812 738	- 92 082
TOTAL 66_Charges financières	100 484	87 506	87 506	0
TOTAL 67_Charges exceptionnelles	1 982	11 000	4 395	- 6 605
TOTAL GENERAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	4 336 950	5 519 310	4 684 865	- 834 445
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Compte et Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Différence
013 - Atténuations de charges	33 203	35 000	66 237	31 237
70 - Produits de services	78 318	166 233	252 370	86 137
73 - Impôts & taxes	4 548 205	1 093 275	1 285 622	192 347
731 - Fiscalité Locale		3 630 607	3 753 273	122 666
74 - Dotations & subventions	880 589	707 015	811 252	104 237
75 - Revenus des immeubles + produits gestion	85 202	99 000	110 832	11 832
76 - Produits financiers	0	0	0	0
77 - Produits exceptionnels	36 471	2 000	4 138	2 138
TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5 661 991	5 733 130	6 283 724	550 594

→ Economie sur eau et énergies
Décalage facture électricité ; baisse des honoraires et frais de contentieux

→ Indemnités et charges diverses

→ Baisse de l'amende SRU

→ Baisse des contribution aux associations, dont 1001 Repas

→ Hausse des produits de service liée à un moindre impact de la crise sanitaire

→ Hausse des impôts et taxes (forte revalorisation des bases), droits de mutation en baisse (-117 K€)

Détail des chapitres en annexe

En investissement :

✓ Des dépenses d'investissement 2023 de 1 872 K€ avec un reste à réaliser sur 2024 de 202 k€ (dont 47 k€ pour l'extension du Gymnase Jacques Cœur et 83 k€ pour la rénovation énergétique du Centre d'Animation)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Compte et Libellé	BP	CA	Différence
TOTAL 13 Subventions d'investissement	121 250	121 250	0
TOTAL 16 Emprunts et dettes assimilées	573 681	573 199	482
TOTAL 20 -Immobilisations incorporelles + Subventions versées	407 552	207 821	199 731
TOTAL 21 -Immobilisations corporelles	1 288 617	311 570	977 047
TOTAL 23 - Immobilisations en cours	1 986 650	658 358	1 328 292
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	4 377 750	1 872 198	2 505 552
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Compte et Libellé	BP	CA	Différence
TOTAL 10 - Dotations Fonds divers Réserves	508 407	474 119	34 288
TOTAL 13 - Subventions d'investissement	739 500	229 969	509 531
TOTAL 16 - Emprunts et dettes assimilées	0	350	- 350
TOTAL 21 - Immobilisations en cours	0	6 427	- 6 427
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 247 907	710 865	537 042

→ Documents d'urbanisme, baisse des frais d'étude

→ Foncier, terrain football non réalisés

→ Terrain football

Détail des chapitres en annexe

- Après reprise des résultats de clôture 2022, le solde provisoire de clôture 2023 fait apparaître
- ✓ un excédent de fonctionnement de : 2 091 632.51 €
 - ✓ un excédent d'investissement de : 1 262 541.38 €.

L'affectation provisoire du résultat de fonctionnement est proposée selon la répartition suivante :

- ✓ Affectation en réserve au 1068 en investissement : 1 401 600 € (dont 201 600 € de RAR).
- ✓ Fonctionnement : 690 032.51 €

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir accepter l'affectation provisoire du résultat ainsi proposée.

Nathalie SORIN fait remarquer que les finances de la commune sont gérées avec prudence et rigueur. Les élus prévoient l'avenir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte l'affectation provisoire du résultat 2023 comme suit :

- ✓ **Affectation en réserve au 1068 en investissement : 1 401 600 € (dont 201 600 € de RAR).**
- ✓ **Fonctionnement : 690 032.51 €**

2. Fixation des taux des taxes communales

Il est rappelé que la fixation des taux doit faire l'objet d'une délibération avant le 15 avril de chaque année. La délibération doit mentionner explicitement les taux retenus.

Le taux de la Taxe d'habitation, qui doit être voté, ne concerne que les résidences secondaires. Pour rappel, la loi de Finances 2020 imposait le gel du taux à sa valeur 2017, à savoir 11.60 % pour Lentilly.

Il est proposé de ne pas modifier les taux 2023. Pour rappel, le taux à voter pour la taxe foncière bâti est de 23,46 % correspondant au taux de la commune (12,43 %) plus le taux de la part départementale qui a été transféré à la commune (11,03 %). Il est à noter qu'il n'y a pas d'impact pour les propriétaires du foncier bâti.

Il est donc proposé aux Conseillers de voter les taux 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) : 11.60 %
- Taxe foncier bâti : 23,46 %
- Taxe foncière non bâti : 43,68%

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux 2024 comme suit :

- **Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) : 11.60 %**
- **Taxe foncier bâti : 23,46 %**
- **Taxe foncière non bâti : 43,68%**

3. Subventions 2024 aux associations

La charte de l'élu local est distribuée à chaque Conseiller. Pour rappel ce document avait été remis à chaque Conseiller lors du Conseil municipal d'installation, le 4 juillet 2020, mais n'avait pas été mentionné dans le procès-verbal. Madame le Maire rappelle notamment l'article 3 de cette charte, à savoir : « l'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »

La commissions Enfance, Jeunesse et vie scolaire, réunie le 4 mars 2024, les commissions Sport et Culture, réunies le 7 mars 2024 et la commission Solidarité réunie le 12 mars 2024 ont décidé de proposer au Conseil municipal les subventions telles que présentées ci-dessous.

PÔLES	CONTRAT	NOM DES ASSOCIATIONS	Budget 2024	Rappel Budget 2023
ENF. JEUN.	CAF	Les petits lutins (200 000 proposés - 100 000 PSEJ = 100 000 déduire 1/2/an PSEJ)	50 000 €	190 000 €
ENF. JEUN.	CAF	Poly games centre de loisirs 8 300 - 20 000 PSEJ 2023	-11 700 €	26 200 €
ENF. JEUN.	CAF	Poly games secteur jeunes 27 700 - 4 00 PSEJ 2023	23 700 €	26 000 €
ENF. JEUN.	CAF	Poly games mini-bus	- €	3 800 €
ENF. JEUN.	Non CAF	Coop. école élémentaire publ. (30 x 385 élèves)	11 550 €	11 368 €
ENF. JEUN.	Non CAF	Coop. école maternelle publ. (24 x 175 élèves)	4 200 €	4 180 €
ENF. JEUN.	Non CAF	APEL Jeanne-d'Arc (45 mat x 24 = 1 080 et 86 élé x 30 = 2 580)	3 660 €	3 500 €
ENF. JEUN.	Non CAF	Voyages scolaires élémentaire (78 x 8€)	624 €	
ENF. JEUN.	Non CAF	Voyages scolaires maternelle (74 x 8€)	592 €	1 900 €
ENF. JEUN.	Non CAF	Voyages scolaires Jeanne-d'Arc (45 x 8€)	360 €	
ENF. JEUN.	Non CAF	Prévention routière	276 €	276 €
ENF. JEUN.	Non CAF	DDEN	76 €	76 €
Sous total			83 338 €	267 300 €
SPORT		Amicale laïque	4 000 €	5 500 €
SPORT		Union des familles	1 200 €	1 200 €
SPORT		SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - 60 ans Union des familles	2 000 €	- €
SPORT		BLEES (Basket)	3 000 €	3 000 €
SPORT		ELO (Club d'Échecs)	800 €	300 €
SPORT		FCPA (Football)	2 500 €	2 000 €
SPORT		HBCPA (Handball)	1 400 €	1 000 €
SPORT		Laswen	1 500 €	1 500 €
SPORT		Tennis Club Lentilly Fleurieux	2 200 €	1 900 €
Sous total			18 600 €	16 400 €
PÔLES	CONTRAT	NOM DES ASSOCIATIONS	Budget 2024	Rappel Budget 2023
CULTURE		Idée Ale	520 €	- €
CULTURE		Larscène	600 €	- €
CULTURE		EMA	- €	500 €
CULTURE		Espérance Lentilloise	1 100 €	1 100 €
CULTURE		Méli-Mélody	800 €	800 €
CULTURE		La Note	6 500 €	6 200 €
CULTURE		Atelier du Bois seigneur	100 €	100 €
CULTURE		Club Photo	400 €	400 €
CULTURE		Formes et Couleurs	850 €	500 €
CULTURE		Les vieilles pierres	500 €	500 €
CULTURE		La bobine magique	800 €	800 €
CULTURE		Vibratos	500 €	500 €
CULTURE		Vents d'ouest	850 €	700 €
CULTURE		Nuit du conte	- €	150 €
Sous total			13 520 €	12 250 €
CAD. DE VIE		Classes	- €	350 €
CAD. DE VIE		Comité des fêtes	- €	- €
Sous total			- €	350 €
SOLIDARITE		ADMR (3€/hab.) (*)	20 001 €	20 001 €
SOLIDARITE		UNC	500 €	500 €
SOLIDARITE		Jumelage MALTERDINGEN	620 €	620 €
SOLIDARITE		Jumelage KOUILA	620 €	620 €
SOLIDARITE		Résidence des Pins	285 €	285 €
SOLIDARITE		Sourire du Vietnam	285 €	285 €
SOLIDARITE		Solidarité emploi (0,70€/hab) (*)	4 667 €	4 334 €
Sous total			26 978 €	26 645 €
AUTRES		Autres subventions - réserve 2024 non affectée	4 564 €	4 055 €
TOTAL SUBVENTIONS			147 000 €	327 000 €

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2024

POLES	CONTRAT	NOM DU CONCESSIONNAIRE	Budget 2024	Rappel Budget 2023
ENF. JEUN.	Non CAF	Alfa 3A (Année 2023 car décalage N-1)	122 000 €	180 000 €
ENF. JEUN.	Non CAF	Contribution école Jeanne d'Arc	115 000 €	115 000 €
TOTAL CONTRIBUTIONS			237 000 €	295 000 €

TOTAL SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS_Cpte 6574	384 000 €	622 000 €
---	------------------	------------------

(*) 6 667 habitants

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des subventions ci-dessous.

Subvention à l'association « Les Petits Lutins »

Madame BURKHARD faisant partie du Conseil d'Administration de cette association, a fait savoir qu'elle s'abstiendrait pour le vote de cette subvention.

Alexandra GOUDARD indique que toutes les structures d'accueil des jeunes enfants sont subventionnées par la CAF. Jusqu'en 2023 la commune percevait la PSEJ qui était ensuite reversée sous forme de subvention à l'association. S'ajoutait à cela la subvention communale. Depuis 2023, la PSEJ est versée directement par la CAF à la structure en fin d'année. En 2023, la commune a avancé le montant de la PSEJ à l'association pour équilibrer les comptes du fait du versement en fin d'année de la PSEJ par la CAF. L'association doit maintenant rembourser la commune. Ce remboursement se fera sur deux ans. L'association des Petits Lutins a demandé une subvention de 108 000 €, la commune propose le versement de 100 000 €. A ce montant doit être déduit les 50 % de l'avance de la PSEJ 2023, soit 50 000 €.

Par vingt-huit (28) voix pour et une (1) abstention (M. BURKHARDT), le Conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de cinquante mille euros (50 000 €) à l'association « les Petits Lutins »

Subvention à l'association « Poly'Gones »

Madame DIMINO, faisant partie du bureau de l'association, s'abstiendra pour le vote de cette subvention.

Alexandra GOUDARD indique que l'association Poly'Gones a le même fonctionnement que les Petits Lutins en ce qui concerne la PSEJ. En 2023, la commune a fait l'avance de la PSEJ d'un montant de 24 000 €. L'association a demandé une subvention de 8 300 € + 27 700 € soit 36 000 €. L'association a choisi de rembourser la commune en une seule fois. Le montant de la subvention 2024 est donc de 12 000 €.

Par vingt-huit (28) voix pour et une (1) abstention (M. DIMONO), le Conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de douze mille euros (12 000 €) à l'association « Poly'Gones ».

Subvention à l'association « Vibratos »

Monsieur BANCEL faisant partie du Bureau de cette association, s'abstiendra pour le vote de cette subvention.

Par vingt-huit (28) voix pour et une (1) abstention (JL. BANCEL), le Conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de cinq cents euros (500 €) à l'association « Vibratos ».

En ce qui concerne les autres subventions, il a été décidé de les voter de manière groupée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les subventions pour l'année 2024 comme suit :

SUBVENTIONS - CONTRIBUTIONS 2024

PÔLES	CONTRAT	NOM DES ASSOCIATIONS	Budget 2024	Rappel Budget 2023
ENF.JEUN.	Non CAF	Coop. école élémentaire publ. (30 x 385 élèves)	11 550 €	11 368 €
ENF.JEUN.	Non CAF	Coop. école maternelle publ. (24 x 175 élèves)	4 200 €	4 180 €
ENF.JEUN.	Non CAF	APEL Jeanne-d'Arc (45 mat x 24 = 1 080 et 86 élé x 30= 2 580)	3 660 €	3 500 €
ENF.JEUN.	Non CAF	Voyages scolaires élémentaire (78 x 8€)	624 €	
ENF.JEUN.	Non CAF	Voyages scolaires maternelle (74 x 8€)	592 €	1 900 €
ENF.JEUN.	Non CAF	Voyages scolaires Jeanne-d'Arc (45 x 8€)	360 €	
ENF.JEUN.	Non CAF	Prévention routière	276 €	276 €
ENF.JEUN.	Non CAF	DDEN	76 €	76 €
Sous total			21 338 €	21 300 €
SPORT		Amicale laïque	4 000 €	5 500 €
SPORT		Union des familles	1 200 €	1 200 €
SPORT		SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - 60 ans Union des familles	2 000 €	- €
SPORT		BLEES (Basket)	3 000 €	3 000 €
SPORT		ELO (Club d'Échecs)	800 €	300 €
SPORT		FCCA (Football)	2 500 €	2 000 €
SPORT		HBCPA (Handball)	1 400 €	1 000 €
SPORT		Laswen	1 500 €	1 500 €
SPORT		Tennis Club Lentilly Fleurieux	2 200 €	1 900 €
Sous total			18 600 €	16 400 €
PÔLES	CONTRAT	NOM DES ASSOCIATIONS	Budget 2024	Rappel Budget 2023
CULTURE		Idée Ale	520 €	- €
CULTURE		Larscène	600 €	- €
CULTURE		EMA	- €	500 €
CULTURE		Espérance Lentilloise	1 100 €	1 100 €
CULTURE		Méli-Melody	800 €	800 €
CULTURE		La Note	6 500 €	6 200 €
CULTURE		Atelier du Bois seigneur	100 €	100 €
CULTURE		Club Photo	400 €	400 €
CULTURE		Formes et Couleurs	850 €	500 €
CULTURE		Les vieilles pierres	500 €	500 €
CULTURE		La bobine magique	800 €	800 €
CULTURE		Vents d'ouest	850 €	700 €
CULTURE		Nuit du conte	- €	150 €
Sous total			13 020 €	11 750 €
CAD. DE VIE		Classes	- €	350 €
CAD. DE VIE		Comité des fêtes	- €	- €
Sous total			- €	350 €
SOLIDARITE		ADMR (3€/hab.) (*)	20 001 €	20 001 €
SOLIDARITE		UNC	500 €	500 €
SOLIDARITE		Jumelage MALTERDINGEN	620 €	620 €
SOLIDARITE		Jumelage KOUILA	620 €	620 €
SOLIDARITE		Résidence des Pins	285 €	285 €
SOLIDARITE		Sourire du Vietnam	285 €	285 €
SOLIDARITE		Solidarité emploi (0,50€/hab.) (*)	4 667 €	4 334 €
Sous total			26 978 €	26 645 €
AUTRES		Autres subventions - réserve 2024 non affectée	4 564 €	4 055 €
TOTAL SUBVENTIONS			84 500 €	80 500 €

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2024

POLES	CONTRAT	NOM DU CONCESSIONNAIRE	Budget 2024	Rappel Budget 2023
ENF.JEUN.	Non CAF	Alfa 3A (Année 2023 car décalage N-1)	122 000 €	180 000 €
ENF.JEUN.	Non CAF	Contribution école Jeanne d'Arc	115 000 €	115 000 €
TOTAL CONTRIBUTIONS			237 000 €	295 000 €
TOTAL SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS_Cpte 6574			321 500 €	375 500 €

(*) 6 667 habitants

4. Budget primitif 2024

Le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu le 21 février 2024.

Un focus sur les ressources 2024 est fait concernant les dotations et la fiscalité. Le montant des recettes fiscales représente environ 3 100 K€. Cette hausse est due à l'augmentation des bases (+3.9 %). La dotation forfaitaire pour 2024 devrait être équivalente à 2023. Le montant total des dotations est estimé à 1 485 K€

Le budget primitif 2024 se présente ainsi :

Fonctionnement :

Recettes :	6 143 K€
Dépenses :	6 501 K€
Résultat de l'exercice :	- 358 K€
Excédent reporté :	690 K€
Soit un résultat de fonctionnement de 332 K€	

Investissement :

Recettes :	3 793 K€
Dépenses :	5 388 K€
Résultat de l'exercice :	- 1595 K€
Excédent reporté :	1 263 K€
Soit un résultat d'investissement de – 332 K€	

Le budget est donc équilibré.

L'augmentation des recettes prévisionnelles est due à

- ✓ Hausse des bases fiscales estimée à 3,9 %
- ✓ Estimation des droits de mutation en baisse : 300 k€ en 2024 (CA 2023 =383 k€)
- ✓ Stabilité de la dotation forfaitaire : 180 k€ idem 2023
- ✓ Dotation de solidarité communautaire (CCPA) : 95 000 €
- ✓ Subvention CAF : 120 k€ (260 k€ en 2023, baisse corrélative des contributions Petits Lutins et Poly'gones)
- ✓ Contribution familles pour Restaurant scolaire (300 k€) et Périscolaire (70 k€)

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses à caractère général sont estimées à 1 806 K€ avec une baisse estimée du coût de l'énergie (-140 K€), un transfert du fonds de livre de la médiathèque, une prévision de 100 K€ pour l'alimentation du restaurant scolaire et une augmentation des fournitures de bureau, de voirie.... On note une diminution de l'entretien et réparation de voirie pour – 50 K€. L'augmentation de + 35 K€ pour les fêtes et cérémonie est due notamment à la fête du sport, au 30^{ème} anniversaire de Malterdingen et aux jeux olympiques. Une augmentation de la participation au service ADS (instruction des permis de construire) du fait d'une double année (2023 et 2024).

Les charges de personnel sont en augmentation : 2 569 K€ en 2023 et 3 057 K€. Cette augmentation est due

- ✓ A la reprise du personnel des services du restaurant scolaire et du périscolaire.
- ✓ Au point d'indice, grille indiciaire, coefficient GVT, URSSAF, ASSEDIC : + 95 k€
- ✓ Au régime indemnitaire (IFSE) : + 18 k€
- ✓ Aux Œuvres sociales : + 10 k€
- ✓ Aux Retraites (titulaires + contractuels) : + 16 k€
- ✓ À l'assurances groupe, élections, apprentis + 23 k€
- ✓ Au personnel pour classe ULIS (AESH) : + 8 k€ (17 k€ en 2023 → 25 k€ en 2024)

Pour les charges de gestion courante, comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, il est constaté une baisse des contributions aux associations de - 229 000 € (- 80 000 € pour ALFA 3A, - 125 000 € pour les Petits Lutins et – 24 000€ pour l'association Poly'Gones. Pour rappel, pour ces deux dernières, cette diminution vient du fait que la PSEJ est, depuis 2023, versée directement aux associations. Auparavant, la commune percevait la PSEJ et la reversait sous forme de subvention aux associations. Une augmentation de la subvention d'équilibre pour le CCAS de + 5000 € est

proposée. La contribution incendie augmente de 5 000 € et les cotisations SS et FONPEL pour les élus de 39 000 €.

Le prélèvement au titre de la loi SRU est en augmentation de + 139 %, soit 210 375 €, plafonné à 207 405 € du fait de la carence en logements sociaux. La commune verse des contributions aux bailleurs sociaux pour leur permettre de financer les opérations. Ces contributions sont déductibles de l'amende SRU deux ans après le règlement. Sur 2024, l'amende SRU devrait être réduite de 99 400 €. La commune est en attente du montant de l'amende SRU. Le Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC), qui est la répartition entre communes riches et communes pauvres, devrait être stable.

Le budget en dépense d'investissement avoisine les 3 millions d'euros et se décompose comme suit :

- Foncier, voirie et espaces verts :	808 200 €
- Bâtiments :	394 000 €
- Mobilier urbain	167 000 €
- Sport	1 110 500 €
- Ecoles, jeunesse et petite enfance	64 000 €
- Sécurité	102 000 €
- Communication	25 000 €
- Services généraux	70 000 €
- Informatique	42 000 €
- Divers (remboursement subvention, CCPA)	105 000 €

Dans le foncier, la somme de 62 500 € est prévu pour le droit au bail. Cette somme pourra être déduite de l'amende SRU dans deux ans.

Nicole PAPOT pensait que le droit au bail avait été modifié en début d'année. Eric POLNY indique que c'est bien le cas sur le bâti construit. Sur le bâti en construction, la participation communale ouvre des « droits » à la commune au moment de la première mise en location.

Le remboursement du capital des emprunts se monte à 587 K€ et les restes à réaliser de 202K€.

Nicole PAPOT demande si les 1 090 000 € de recettes prévues correspondent à l'Européenne. Robert DESSEIGNET indique qu'il s'agit de la vente des terrains LAVAL.

Une explication sur les emprunts est faite. La liste des emprunts est projetée.

En conclusion :

- ✓ Compte tenu d'un contexte d'inflation persistante (salaires, charges sociales, cotisations, énergies, fournitures,...) et malgré une hausse des recettes de fiscalité, l'épargne de gestion serait de 309 K€ en 2024 (en 2023 Budget = 325 k€ et CA = 1,68 M€).
- ✓ Bien que la capacité d'autofinancement nette de 2023 (1,02 M€) soit largement supérieure à la prévision budgétaire, la situation économique difficile conduit à une augmentation substantielle des dépenses de fonctionnement (+ 538 k€) et nous impose de rester vigilants en 2024 sur la maîtrise de ces dépenses.
- ✓ Bien que le résultat d'investissement cumulé fin 2023 soit inférieur à celui de fin 2022 (- 667 K€), l'augmentation du résultat cumulé de fonctionnement (+ 1,07 M€) aboutit à un résultat cumulé global de 3,35 M€, en hausse de 400 k€, à même de nous permettre de réaliser les projets de notre plan de mandat.

Nicole PAPOT indique que les élus minoritaires voteront contre le budget 2024. Pour elle, si l'on ne prend que le résultat 2024, celui-ci est déficitaire et les élus ne souhaitent pas voter un budget déficitaire. Avec 690 000 € de report et si le résultat est négatif, la situation serait dangereuse car la commune n'aurait pas un mois de fonds de roulement. Ils voteront donc contre le budget 2024.

Nathalie SORIN indique qu'il n'y a pas de budget négatif, il est même équilibré. Elle rappelle qu'un budget non équilibré ne peut pas être voté. Les élus, en étant prudents sur les recettes et vigilants sur les dépenses, arrivent à un résultat de fonctionnement prévisionnel négatif, mais avec les reports, il sera largement positif. La prudence a été la même côté investissement. Avec les excédents des années précédentes, les investissements seront financés. Le budget proposé n'est pas en déséquilibre. Elle indique que la Chambre Régionale des Comptes a même fait remarquer que la commune ne dépensait pas assez en investissement. Nathalie SORIN indique qu'elle ne peut pas laisser dire que le budget est déficitaire. Nicole PAPOT indique qu'elle n'a jamais parlé de déficit, mais bien d'un budget 2024 avec un résultat négatif sans les reports.

Nicole PAPOT demande si la commune a eu les résultats de la Chambre Régionale des Comptes. Nathalie SORIN indique que le document est confidentiel et que madame VAGNIER l'a également reçu. La commune avait jusqu'à fin mars pour apporter les commentaires sur le rapport provisoire. Ce rapport sera soumis à la Chambre Régionale des Comptes qui fera ses conclusions. Le nouveau rapport sera retourné à la commune mi-avril. Une présentation en Conseil municipal est prévue en juin et il sera ensuite rendu public.

La proposition budgétaire pour 2024 était jointe en annexe de la note de synthèse.

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir adopter le budget 2024 tel que présenté.

Le Conseil municipal, par vingt quatre (24) voix pour et cinq (5) voix contre (JL. BANCEL, L. CANTE, S. HACQUART, N. PAPOT, C. PARISOT) décide d'adopter le budget 2024 tel que présenté et s'équilibrant de la façon suivante :

↳ **Budget de fonctionnement :**

- ♦ Dépenses = 6 833 200 €
- ♦ Recettes = 6 833 200 €

↳ **Budget d'investissement :**

- ♦ Dépenses = 5 387 600 €
- ♦ Recettes = 5 387 600 €

5. Création de postes

Création de deux postes dans le cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux

La commune emploie des agents techniques pour l'entretien des bâtiments communaux et notamment pour l'entretien de l'école élémentaire et de la Maison des Association B.

Deux de ces agents sont contractuels sur des emplois permanents.

Les emplois permanents pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique peuvent, aux termes de six années de CDD, donner lieu à la conclusion d'un CDI ou d'une stagiérisation.

Les deux agents en poste ont atteint les 6 années de contrat et ne peuvent donc plus prétendre à un nouveau contrat en septembre 2024. Compte tenu que ces deux agents donnent entière satisfaction dans l'accomplissement de leurs tâches et missions, la Municipalité souhaite proposer à ces agents soit un CDI soit une stagiérisation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de créer deux postes à temps complet dans le cadre d'emploi des Adjointes techniques territoriaux.

Il est précisé que les budgets seront prévus au chapitre 12 du budget.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer deux postes à temps complet dans le cadre d'emploi des Adjointes techniques territoriaux.

Création de deux emplois non permanents (besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité).

En prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de faire appel à du personnel saisonnier en application de l'article L332-23.2° du Code Général de la Fonction Publique, et de créer deux postes d'adjoint technique à temps complet sur la période du 15 juin 2024 au 15 septembre 2024. Des personnes contractuelles seront recrutées lors de cette période.

Ces emplois sont équivalents à la catégorie C.

La rémunération des agents sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique soit sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

De ce fait, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir créer deux postes d'adjoint technique à temps complet sur la période du 15 juin au 15 septembre 2024, en application de l'article 3 I 2° de la loi du 26 janvier 1984 et de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 012.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer deux postes d'adjoint technique à temps complet sur la période du 15 juin au 15 septembre 2024, en application de l'article 3 I 2° de la loi du 26 janvier 1984 et de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 012.

6. Modification du règlement intérieur

Par délibération en date du 4 novembre 2020, le Conseil municipal a adopté un règlement intérieur du Conseil municipal.

Ce règlement prévoit notamment en son article 25 le fonctionnement de la Commission d'Appels d'Offres. Cet article indique que le fonctionnement de la commission est régi conformément aux dispositions du chapitre II du titre III du Nouveau Code des marchés publics.

article 25 - Commission d'appels d'offres

(Article 22 du Nouveau Code des marchés publics) : la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou son représentant, président, et cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le fonctionnement de cette commission est régi conformément aux dispositions du chapitre II du titre III du Nouveau Code des marchés publics.

Pour rappel, la Commission d'Appels d'Offres, qui est une émanation de l'assemblée délibérante, se réunit obligatoirement pour tout marché égal ou supérieur au seuil de procédure formalisée (5 548 000 € HT pour les marchés travaux, 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services.

Pour des dossiers inférieurs aux seuils, mais dont le montant du marché, ou l'objet reste important, la Municipalité souhaite que la Commission d'Appels d'Offres se réunisse pour choisir le futur titulaire du marché. Pour information, la commune a réuni deux fois la Commission d'Appels d'Offres de façon informelle (marché inférieur au seuil), pour l'extension du gymnase Jacques Cœur.

C'est pourquoi, dans un souci de transparence, il est proposé de rédiger l'article 25 « Commission d'Appels d'Offres » du règlement intérieur du Conseil municipal comme suit :

(Article 1411-5 du CGCT) : la commission d'appels d'offres est composée du Maire ou son représentant, président, et cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Selon l'article L1414-2 du CGCT, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appels d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. (...)

Convocation de la Commission d'Appels d'Offres :

La Commission d'Appels d'Offres sera réunie pour tout marché public dont la valeur estimée hors taxes est supérieure à 39 999 €.

En dehors du point ci-dessous, le fonctionnement de cette Commission reste régi par le Code des Marchés publics et le Code Général des Collectivités Territoriales.

Nicole PAPOT demande si les membres de la Commission sont bien toujours les mêmes. Nathalie SORIN indique que les membres sont : Thierry MAGNOLI, Philippe GRMONET, Hervé CHAVOT ? Robert DESSEIGNET et Nicole PAPOT. Les membres suppléants sont Magali ROGEL, Christian PONSONNAILLE, Alexandra GOUDARD, Mélodie BURKARDT et Christian PARISOT.

Nicole PAPOT se souvient d'avoir été invitée pour une Commission d'appel d'offres pour l'extension du gymnase, mais pas pour le parc Giraud. Nathalie SORIN confirme ces deux réunions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de rédiger l'article 25 « Commission d'Appels d'Offres » du règlement intérieur du Conseil municipal comme suit :

(Article 1411-5 du CGCT) : la commission d'appels d'offres est composée du Maire ou son représentant, président, et cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Selon l'article L1414-2 du CGCT, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appels d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. (...)

Convocation de la Commission d'Appels d'Offres :

La Commission d'Appels d'Offres sera réunie pour tout marché public dont la valeur estimée hors taxes est supérieure à 39 999 €.

En dehors du point ci-dessous, le fonctionnement de cette Commission reste régi par le Code des Marchés publics et le Code Général des Collectivités Territoriales.

7. Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du CGCT

RAS

8. Informations diverses

Alexandra GOUDARD : le défilé des écoles publique et privée se déroulera le 5 avril à 15h00.

Nathalie SORIN indique que l'état des indemnités a été adressé à chaque Conseiller avec l'envoi des notes de synthèses. Nicole PAPOT a quelques questions à ce sujet. Elle adressera un mail.

Eric POLNY indique que le plan Vigipirate a été élevé au dernier niveau : vigilance attentat. Il précise que toutes les animations prévues devront être adaptées aux mesures Vigipirate.

Magali ROGEL indique les travaux du parcours intergénérationnel au Parc Giraud a pris du retard suite à certains changements et une météo peu clémente.

Thierry MAGNOLI fait un point sur les travaux :

- SIEVA : suite à une rupture de canalisation qui a privé la commune d'eau le 25 février, des travaux vont être engagés sur le deuxième semestre 2024.
- RD7 : des travaux vont être réalisés au rond-point de la Rivoire en direction de Marcy l'Etoile pour une mise aux normes PMR des arrêts de bus. Ces travaux sont réalisés par le Département pour le compte du SYTRAL.
- Point à temps : la CCPA va réaliser des travaux de Point à temps sur avril – mai. Le balayage aura lieu un mois plus tard.
- Zone d'activité : mise en place de plantations le long de la piste cyclable et de l'aire de covoiturage.

Philippe GRIMONET : le comité de pilotage du PLU se réunira le 10 avril pour étudier les demandes des particuliers.

La déclaration préalable et le permis de construire concernant le gymnase Jacques Cœur vont être déposés.

Yann FRACHISSE indique que les travaux du Centre d'animation sont terminés. Les panneaux photovoltaïques sont en cours de pose. Nathalie SORIN indique qu'une date pour l'inauguration va être fixée ainsi que l'installation des panneaux des partenaires financiers.

Lucas CANTE demande si des modifications ont eu lieu sur les plans de l'extension du gymnase Jacques Cœur depuis la réunion de travail. Nathalie SORIN indique qu'une réunion de travail a eu lieu avec les différents utilisateurs. Plusieurs demandes ont été faites et notamment l'installation des lignes d'athlétisme par du marquage au sol en les faisant déborder sur une partie du terrain de basket. Cette demande a été prise en compte. Par contre l'optimisation du stockage sera vue ultérieurement.

Nathalie SORIN indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le 13 mai prochain à 19h00 ou le 15 mai à 18h30.

Le conseil municipal est clos à 20h44

La secrétaire de séance,
Alexandra GOUDARD



Le Directeur Général des Services
Laurent COPPOLA

p.o. 

Le Maire,
Nathalie SORIN

La secrétaire
Céline CHEVALIER



Approuvé par le Conseil municipal du



Par :

*Voix pour
Voix contre
Abstention*

Le Maire Nathalie SORIN	La secrétaire de séance Alexandra GOUDARD

